

IFACOM FORMATION

60-70 Centre Saint John Perse
97110 POINTE A PITRE

☎ 0590 93.06.30

☎ 05.90.89.09.93

www.ifacom.com



COMPTABLE ASSISTANT(E)

PRESENTATION DU PROGRAMME DE FORMATION EN ALTERNANCE

SESSION 2017 - 2019

Titre Professionnel du Ministère Chargé de l'Emploi - niveau IV

(Arrêté du 20/12/2007 paru au JO du 16/01/2008 - - code NSF 314 t).

800 Heures

V3 – 05.05.2017

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

DRAC SARL au Capital de €7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 62 -APE : 8559A – courriel : ifacom@orange.fr
Centre de Basse Terre : 16-18 Rue du Docteur Cabre - 97100 Basse Terre - Tél : 05.90.60.84.65 - Fax : 05.90.68.30.36
Siège social et Centre : 60-70 Centre Saint John Perse - 97110 POINTE A PITRE - Tél. : 05 90 93 06 30 - Fax : 05 90 89 09 93

COMPTABLE-ASSISTANT(E)

Les Comptables-Assistant(e)s interviennent sur le traitement comptable général (enregistrement des opérations diverses) ou appliqué (la paye) ou encore à la fois sur des opérations comptables et de gestion (imputations analytiques, budgétaires, prévisions d'encaissement/ décaissement, etc.). Ils établissent des déclarations fiscales et/ou sociales courantes (TVA, URSSAF, ASSEDIC,...) et sont amenés à collecter des données de gestion (chiffre d'affaires et charges par secteur, etc.).

Les Comptables-Assistant(e)s effectuent ce travail en respectant les normes comptables en vigueur et s'assurent d'une parfaite application de la législation. Le (la) Comptable-Assistant(e) organise son travail seul(e) ou en collaboration avec l'encadrement en tenant compte des délais.

Les Comptables-Assistant(e)s dans les PME jouent un rôle traditionnel d'interface entre l'entreprise et l'ensemble de ses partenaires (clients, fournisseurs, organismes financiers, administrations).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet aux novices d'acquérir une qualification technique en comptabilité. Elle donne réellement les moyens d'acquérir un savoir-faire et des comportements opérationnels indispensables à l'exercice des tâches d'un service comptable.

Compétences visées :

- ✓ Assurer les travaux courants de comptabilité
- ✓ Etablir la paie et les déclarations sociales courantes
- ✓ Réaliser les travaux de fin d'exercice comptable et fiscal et présenter des données de gestion

DEBOUCHES

L'emploi s'exerce dans tous les secteurs. Les conditions d'exercice de l'emploi varient selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise :

- Dans une grande entité, l'emploi est spécialisé en fonction de l'organisation du système d'information (comptabilité tiers, service comptable, service paie, ...).
- Dans une PME ou TPE, comptable unique chargé du traitement de l'ensemble des flux tout en collectant des données de gestion destinées aux responsables.
- Dans les cabinets d'expertise comptable ou centres de gestion agréés, assistant du responsable de mission ou de l'expert-comptable, traitera des dossiers "Clients".

VALIDATION

Cette formation est validée par le Titre Professionnel de « Comptable-Assistant » de niveau IV enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (Arrêté du 20/12/2007 paru au JO du 16/01/2008).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

PUBLIC :

- ✓ Salariés
- ✓ Demandeurs d'emploi
- ✓ Contrat d'accès à l'emploi

PRE-REQUIS :

- ✓ Niveau secondaire au minimum
- ✓ Expérience professionnelle souhaitée
- ✓ Aucune connaissance exigée dans le domaine de la comptabilité.

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

ORGANISATION ET DUREE

SESSION : Début : le **31 octobre 2017**

Fin : le **18 septembre 2019**

DUREE : **800 Heures** de formation sur 24 mois soit une journée de formation par semaine, **le mardi**, complétée par des périodes dites « de regroupement » (formation + révision + examen blanc).

HORAIRES : de 08H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00

NOMBRE DE PARTICIPANTS : minimum 10 et maximum 20

RECRUTEMENT SUR DOSSIER, TESTS ET ENTRETIEN APPROFONDI

Faire parvenir à Mme BRUNEAU :

- ✓ Curriculum vitae
- ✓ 2 Photos d'identité
- ✓ 75 euros de frais d'inscription – *non remboursables*
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Copie du dernier diplôme

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le dispositif à mettre en œuvre et son financement dépend de votre statut : salarié CDI, CDD, demandeur d'emploi, particuliers, ... Il s'agit principalement du **Contrat de Professionnalisation**, de la **Période de Professionnalisation**, du **Congé Individuel de Formation** ou du **Contrat d'Accès à l'Emploi**.

Dispositif	Coût
Contrat de Professionnalisation	Prise en charge par l'OPCA de l'employeur
Période de Professionnalisation	Prise en charge par l'OPCA de l'employeur
Financement individuel	Conditions de paiement possibles – Aide Régionale possible

DISPOSITIF POUR LES SALARIES : Plan, Période de professionnalisation, Congé individuel de formation

La formation des salariés peut être financée par le budget de la formation professionnelle au titre du **Plan de Formation** ou de la **Période de Professionnalisation**. Il suffit de faire une demande de prise en charge à votre OPCA. La prise en charge peut être de 100% dans le cadre de la période de professionnalisation. Le pourcentage et le plafond de prise en charge dans le cadre du plan de formation dépendent de la taille de l'entreprise et de votre OPCA.

Dans le cadre du **Congé Individuel de Formation (CIF)**, une demande doit être adressée 3 mois avant le début de l'action par le salarié auprès du FONGECIF. Celui-ci prend en charge la formation et rembourse les salaires.

IFACOM mettra en œuvre son savoir-faire pour vous assister dans ces démarches.

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

Ce contrat ouvre droit :

Pour les personnes embauchées : à une rémunération en pourcentage du SMIC selon leur âge et leur niveau de formation :

Bénéficiaire	Rémunération minimale en % du SMIC	Titulaire du Bac ou plus
Moins de 21 ans	55%	65%
De 21 à moins de 26 ans	70%	80%
26 ans et plus	85% du minimum conventionnel mais au minimum 100% du SMIC	

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

Pour les employeurs :

→ **A une exonération des cotisations patronales :**

- Exonération dégressive des cotisations patronales de Sécurité Sociale dite « Loi Fillon », dans la limite de 1,6 fois le SMIC, accordée pour l'embauche d'une personne âgée de 16 à 44 ans – *simulation par le comptable*
- Exonération des cotisations patronales des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse-décès) et d'allocations familiales pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus sur la fraction de la rémunération n'excédant pas le produit du Smic par le nombre d'heures rémunérées.

→ **Quels autres avantages pour l'employeur ?**

Interlocuteurs	Avantages
OPCA	Prise en charge par votre OPCA de l'intégralité des frais de formations et d'une prime tutorale de 1 380,00 € après avoir suivi la formation de tuteur (majoration possible de 50% dans certains cas).
Conseil Régional	Sous certaines conditions, il existe un soutien du Conseil Régional au bénéfice de tout employeur ayant conclu un contrat de professionnalisation à durée déterminée ou indéterminée (2 000,00 € à 2 500,00 € par contrat).
Pôle Emploi	Pôle emploi verse une aide forfaitaire à l'employeur (AFE) de 2 000 € pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus . Pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus , vous bénéficiez d'une aide spécifique de l'Etat de 2 000 € cumulable avec l'AFE. <i>Ces aides sont versées par Pôle Emploi en deux fois : 1000 € à l'issue du 3^{ème} mois et 1000 € à l'issue du 10^{ème} mois d'exécution du contrat de professionnalisation.</i>
Etat via l'ASP	Les entreprises et associations de moins de 250 salariés qui recrutent des personnes, en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois, peuvent bénéficier d'une prime Embauche PME de 500 € trimestre durant les 2 premières années du contrat, soit 4 000 € au total. Le contrat doit être conclu entre le 18 janvier et le 30 juin 2017. <i>Cette prime n'est pas cumulable avec l'AFE ni avec les aides de l'AGEFIPH.</i>
AGEFIPH	L'AGEFIPH verse une aide de 1 000,00 € pour un contrat de professionnalisation de 6 mois et jusqu'à 4 000,00 € pour un contrat de professionnalisation de 24 mois (montant de l'aide proratisé en fonction du nombre de mois d'embauche) et de 5 000,00 € pour un CDI . <i>Il existe également une aide à la pérennisation suite au contrat de professionnalisation.</i>

Les services IFACOM Formation :

Nous assurons le pré recrutement de vos futur(e)s collaborateurs(trices). Vous n'avez pas d'annonces à passer ni de recherches à effectuer, ni de multiples candidatures à recevoir. Nous vous adresserons une sélection de candidats sur base des critères que vous nous aurez spécifiés.

Pour toutes les formalités administratives liées à l'embauche, les Conseillers d'IFACOM resteront à votre disposition pour remplir avec vous tous les formulaires nécessaires.

Votre salarié(e) sera en formation une journée par semaine et restera à votre disposition les autres jours de la semaine (hormis les semaines de regroupement, de révisions, contrôles et examens).

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

PROGRAMME DE FORMATION

CCP1 ASSURER LES TRAVAUX COURANTS DE COMPTABILITE	<ul style="list-style-type: none">- Les concepts de base de la comptabilité- Enregistrement des écritures comptables courantes- Le traitement de la TVA- Les écritures de trésorerie- Le suivi des comptes- Situation professionnelle reconstituée (travaux comptables courants)- Evaluation du CCP 1
CCP2 ETABLIR LA PAIE ET LES DECLARATIONS SOCIALES COURANTES	<ul style="list-style-type: none">- La paie – le calcul du brut et des charges sociales- Les déclarations sociales périodiques- Situation professionnelle reconstituée (paie)- Evaluation du CCP 2
CCP3 REALISER LES TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE COMPTABLE ET FISCAL ET PRESENTER DES DONNEES DE GESTION	<ul style="list-style-type: none">- Détermination du résultat comptable- Détermination du résultat fiscal et établissement de déclarations fiscales- Les écritures de clôture- Présentation des données de gestion- Situation professionnelle reconstituée (Travaux de fin d'exercice et de gestion)- Evaluation du CCP 3
INFORMATIQUE	<ul style="list-style-type: none">- Logiciels de Comptabilité EBP, CIEL, SAGE- Bureautique (Word, Excel)
VALIDATION	<ul style="list-style-type: none">- Mise en situation professionnelle de synthèse- Dossier professionnel (DP)- Examen blanc- Examen final

METHODES PEDAGOGIQUES

Les consultant-formateurs qui animent les projets de formation sont particulièrement efficaces et pédagogues. Ils disposent d'une longue expérience de la formation professionnelle et sont, pour l'essentiel, des praticiens experts dans leur domaine et choisis pour leur expérience concrète, vécue et enrichie au contact des réalités quotidiennes du milieu professionnel.

Leur pédagogie est axée sur :

- La transmission d'une culture professionnelle (culture/métier).
- La pratique de méthodes pédagogiques actives centrées sur le développement du professionnalisme et de l'autonomie.
- L'individualisation du déroulement pédagogique pour répondre aux demandes spécifiques (perfectionnement, réentraînement, ...) et prendre en compte la pratique de chacun.
- La production d'outils documentaires utilisables par chacun.

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

LIEU DE LA FORMATION



IFACOM POINTE A PITRE

60-70 Centre Saint John Perse
Quai Ferdinand de Lesseps
97110 POINTE A PITRE

Tél. : 05 90 93 06 30 - Fax : 05 90 89 09 93
Visite virtuelle et plan d'accès :
www.ifacom.com



IFACOM BASSE TERRE

16-18 Rue du Docteur Cabre
1^{er} étage
97100 BASSE TERRE

Tél. : 05 90 60 84 65 - Fax : 05 90 89 09 93

Visite virtuelle et plan d'accès :
www.ifacom.com



IFACOM SAINT MARTIN

78-81 Howell Center
Marigot
97150 SAINT MARTIN

Tél. : 05 90 87 30 88 - Cell : 06 90 66 22 72
- Fax : 05 90 27 62 91

Visite virtuelle et plan d'accès :
www.ifacomsxm.com

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

DRAC SARL au Capital de €7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 62 -APE : 8559A – courriel : ifacom@orange.fr
Centre de Basse Terre : 16-18 Rue du Docteur Cabre - 97100 Basse Terre - Tél : 05.90.60.84.65 Fax : 05.90.68.30.36
Siège social et Centre : 60-70 Centre Saint John Perse - 97110 POINTE A PITRE - Tél. : 05 90 93 06 30 - Fax : 05 90 89 09 93